

À une séance ordinaire du Conseil de ville de Trois-Pistoles de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 13 décembre 2021 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Madame Claudia Lagacé, conseillère Monsieur Yannick Ouellet, conseiller
Monsieur Éric Belzile, conseiller Monsieur Maurice Vaney, conseiller
Monsieur Steve Cote, conseiller Madame Johanne Beaulieu, conseillère

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Philippe Guilbert, maire. À moins de mention contraire, monsieur le maire participe au vote. Sont également présents Madame Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, Monsieur Steve Rioux, trésorier, et Madame Nancy Dubé, greffière.

6 contribuables assistaient à la réunion.

14 291 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Madame Claudia Lagacé
Et résolu unanimement,

QUE : le Conseil de ville de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

14 292 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par : Monsieur Éric Belzile
Et résolu unanimement,

QUE : le Conseil de ville de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021.

ADOPTÉE

14 293 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par : Monsieur Maurice Vaney
Et résolu unanimement,

QUE : le Conseil de ville de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2021.

ADOPTÉE

14 294 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2021

Il est proposé par : Monsieur Yannick Ouellet
Et résolu unanimement,

QUE : le Conseil de ville de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de novembre 2021 au montant total de 850 942.69 \$.

ADOPTÉE

14 295 DÉCRET DES TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ APPLICABLES AUX CRÉANCES DUES ET EXIGIBLES

CONSIDÉRANT QUE l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* autorise la Ville à décréter par résolution un taux d'intérêts différent que celui prévu à la loi, à toutes les fois qu'elle le juge opportun;

CONSIDÉRANT QUE l'article 250.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet de décréter qu'une pénalité soit ajoutée au montant des taxes municipales exigibles, laquelle peut être fixée par résolution;
CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution # 14 053 du 14 décembre 2020, le conseil avait fixé à « 0 % » les taux d'intérêt et pénalité applicables aux créances qui sont devenues dues et exigibles au cours de l'exercice financier 2020 et suivants ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : Monsieur Maurice Vaney
Et résolu unanimement,

QUE : lesdits taux d'intérêt et de pénalité soient fixés à 7% (taux d'intérêts) et un taux de 5% par année (pour la pénalité, calculée conformément au deuxième alinéa de l'article 250.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*) et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022;

QUE : la présente résolution abroge la résolution #14 053.

ADOPTÉE

14 296

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 857 AYANT POUR OBJET D'IMPOSER LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance de ce Conseil tenue le 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires de la Ville de Trois-Pistoles pour l'exercice financier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le greffier ou la personne qui préside la séance a mentionné l'objet de ce règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : Madame Claudia Lagacé
Et résolu unanimement,

QUE : le Conseil de ville de Trois-Pistoles adopte le « Règlement n° 857 ayant pour objet d'imposer les taxes et les compensations pour l'exercice financier 2022 », tel que déposé.

ADOPTÉE

#14 297

ARRÉRAGES DE TAXES (ANNÉES 2020 ET ANTÉRIEURES)

CONSIDÉRANT QUE selon la résolution # 14 217 (13 septembre 2021), le Conseil accordait un délai finissant le 13 décembre 2021 aux propriétaires ayant des taxes impayées se rapportant aux années 2020 et antérieures (100 \$ et plus) ;

CONSIDÉRANT QU'en date du 13 décembre 2021, les arrérages de taxes municipales pour l'ensemble de ces propriétaires s'élèvent à près de dix milles huit cents dollars (10 800 \$) ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : Madame Johanne Beaulieu
Et résolu unanimement,

Que : le Conseil de ville de Trois-Pistoles prolonge ce délai jusqu'au 11 février 2022 16 h, au-delà de cette échéance, le Conseil amorcera les procédures de vente pour défaut de paiement de taxes auprès des propriétaires concernés.

ADOPTÉE

#14 298

AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DES COMPTES-CLIENTS

CONSIDÉRANT QUE certains comptes clients ont des soldes au crédit et que ses comptes doivent être régularisés pour éviter que le solde au crédit soit reporté au prochain compte de taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le trésorier, Monsieur Steve Rioux a déposé une liste totalisant neuf mille cent vingt-trois dollars et soixante et onze sous (9123.71 \$) représentant les clients créditeurs ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur Éric Belzile

Et résolu unanimement,

QUE : le Conseil de ville autorise l'émission des chèques pour les clients dont le solde est créditeur.

ADOPTÉE

#14 299

RADIATION DE SOLDES EN SOUFFRANCE ET DE DIFFÉRENTES CHARGES - COMPTES-CLIENTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a transmis des états de compte aux différents comptes en souffrance en date du 1^{er} décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE dans différents comptes, des erreurs administratives ont été décelées ;

CONSIDÉRANT QUE le trésorier, Monsieur Steve Rioux a déposé une liste totalisant quatre mille trois cent trente-sept dollars et quarante-six cennes (4 337.46\$) représentant le solde des clients en souffrance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Madame Johanne Beaulieu

Et résolu unanimement,

QUE : le Conseil de ville autorise la radiation des soldes en souffrance pour un montant total quatre mille trois cent trente-sept dollars et quarante-six sous (4 337.46 \$).

ADOPTÉE

14 300

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE chaque membre d'un Conseil municipal doit dans les 60 jours suivant la date anniversaire de son élection déposée par écrit une déclaration de ses intérêts pécuniers, selon la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ c E-2.2) ;

CONSIDÉRANT QUE la greffière a remis à chacun des élus un formulaire de déclaration de ses intérêts pécuniaires ;

CONSIDÉRANT QUE le document intitulé Déclaration des intérêts pécuniaires a été dument rempli et signé par le maire et les six (6) conseillers et déposé devant public lors de la séance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur Steve Cote

Et résolu unanimement,

QUE : le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise le dépôt officiel du formulaire de Déclaration des intérêts pécuniaires à la direction générale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

14 301

DÉPÔT DES AUDITS DE CONFORMITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de ville a pris connaissance des deux (2) rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations ;

CONSIDÉRANT QUE les deux rapports confirment que la Ville de Trois-Pistoles se sont conformés aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Madame Johanne Beaulieu
Et résolu unanimement,

QUE : le Conseil de ville de Trois-Pistoles accepte positivement le dépôt des deux rapports d'audit qui sont conformes aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

14 302

FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS POUR LE CONGÉ DES FÊTES

CONSIDÉRANT QU'il y a une possibilité de fermer uniquement les bureaux administratifs pour le congé des fêtes;

CONSIDÉRANT QUE c'est une période de l'année qui est très peu achalandé ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Madame Claudia Lagacé
Et résolu unanimement,

QUE : le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise la fermeture des bureaux administratifs pour la période du 23 décembre 2021 au 5 janvier 2022 inclusivement.

ADOPTÉE

14 303

NOMINATIONS DES ÉLUS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE les élus ont à se partager la responsabilité des dossiers ainsi que la représentation du Conseil sur les différents comités ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur Yannick Ouellet
Et résolu unanimement,

QUE : le Conseil municipal de Trois-Pistoles attribue les responsabilités à chaque conseiller de la façon suivante :

Maire	Comité(s)
Philippe Guilbert	CA Corporation Motel Industriel
	CA RIIP
	CA Compagnie de navigation des Basques
	École de langue - hébergement
	Piscine régionale - gestion et chantier de réfection
	CA de l'office d'habitation des Basques
	Comité de gestion des matières résiduelles
	Comité bibliothèque
	Journal municipal
	Comité local de l'eau secteur Trois-Pistoles (bassin versant)
	Table culturelle (politique culturelle & familiale)
	Comité de développement d'événementiel
	Budget participatif
	CLD-MRC
	FERR

	Sécurité civile
	Réaménagement hôtel de ville + chantier
	Comité de sélection direction du service des loisirs
Conseiller(ère)	Comité(s)
Éric Belzile	Comité santé sécurité au travail
	Comité des loisirs, plein air et famille
	Table culturelle (politique culturelle & familiale)
	Comité positionnement stratégique, 325 ^e , agent de développement
	Budget participatif
	Sécurité civile
	Comité de sélection direction du service des loisirs
Johanne Beaulieu	Comité relation de travail
	Comité développement économique
	Comité consultatif d'urbanisme
	Comité de développement d'événementiel
	Budget participatif
	Comité Maison des jeunes
Maurice Vaney	Comité développement économique
	Comité rues principales
	Comité de développement culturel
	Comité de développement d'événementiel
	Comité positionnement stratégique, 325 ^e , agent de développement
	Comité suivi assemblée citoyenne
Yannick Ouellet	CA Corporation Motel Industriel
	CA RIIP
	CA Compagnie de navigation des Basques
	Responsable délégué par le conseil travaux publics
	Comité rues principales
	Comité de développement culturel
	Comité de développement d'événementiel
Comité suivi assemblée citoyenne	
Claudia Lagacé	Comité des loisirs, plein air et famille
	Centre de conditionnement physique des Basques
	CA du Domaine des Trois-Pistoles
	Comité embellissement et environnement
	Comité bibliothèque
	Table culturelle (politique culturelle & familiale)
	Comité de sélection direction du service des loisirs
Steve Cote	Comité positionnement stratégique, 325 ^e , agent de développement

ADOPTÉE

#14 304

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FQM POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la Ville à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) viendra à échéance le 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur Éric Belzile

Et résolu unanimement,

QUE : le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 au coût de 2711.16 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

#14 305

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UMQ POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la Ville à l'union des municipalités du Québec (UMQ) viendra à échéance le 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Madame Claudia Lagacé

Et résolu unanimement,

QUE : le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 au coût de 6110.14 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

#14 306

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AUX ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion aux différentes associations des employés, selon leur contrat de travail respectif, viendra à échéance le 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Madame Johanne Beaulieu

Et résolu unanimement,

QUE : le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise le renouvellement des adhésions aux différentes associations professionnelles pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE

#14 307

ACCEPTATION D'UNE RÉCEPTION CIVIQUE – ÉCOLE DE LA LANGUE FRANÇAISE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande pour tenir une réception civique dans le cadre du 90^e anniversaire de la constitution de l'école de la langue française à Trois-Pistoles;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de l'événement cadre dans le cadre des fêtes du 325^e anniversaire de Trois-Pistoles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur Maurice Vaney

Et résolu unanimement,

QUE : le Conseil de ville autorise la tenue de l'événement dans ses locaux en juillet 2022 et en défrayera les frais reliés à la rencontre festive.

ADOPTÉE

#14 308

NOUVELLE INSTALLATION ÉLECTRIQUE SUR LE TERRAIN DE LA FABRIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Notre-Dame-des-Neiges a récemment fait installer sur son terrain adjacent à l'église une nouvelle installation électrique afin d'alimenter les installations extérieures;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposé à la Ville de Trois-Pistoles afin de prendre en charge les coûts relatifs à la consommation d'électricité;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de la population utilise ses lieux à des fins récréatifs ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur Éric Belzile

Et résolu unanimement,

QUE : le Conseil de ville autorise Hydro-Québec a facturé les frais inhérents de cette nouvelle installation à la Ville de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

#14 309

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE RENOUELEMENT DE LA SIGNALISATION RÉGLEMENTAIRE AUX ACCÈS NAUTIQUES DU PARC MARIN

CONSIDÉRANT QUE l'agence de Parcs Canada demande à la Ville de Trois-Pistoles l'autorisation afin d'installer un panneau signalétique sur la propriété de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ledit panneau est conforme à la réglementation de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur Steve Cote

Et résolu unanimement,

QUE: Le Conseil de ville autorise Parcs Canada a installé le nouveau panneau signalétique sur son terrain ;

QUE : le Conseil de ville mandate madame Pascale Rioux, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉE

#14 310

PANIER DE NOËL- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles désire soutenir cet organisme qui distribue des paniers de Noël aux familles dans le besoin ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur Éric Belzile

Et résolu unanimement,

QUE: Le Conseil de ville accepte d'aider financièrement l'organisme Comité Panier de Noël 2021 avec une contribution de mille dollars (1000 \$).

ADOPTÉE

#14 311

OCTROI D'UN CONTRAT D'ARPENTAGE – RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL-DE-VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville est présentement dans le processus du projet de réaménagement de l'hôtel-de-ville ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit faire préparer un plan topographique afin de poursuivre les démarches au projet ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Pelletier & Couillard arpenteurs-géomètre a déposé une offre de service au montant de deux mille deux cent cinquante dollars (2 250 \$) plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur Yannick Ouellet

Et résolu unanimement,

QUE : le Conseil de ville octroie à Pelletier & Couillard arpenteurs-géomètre le contrat pour la préparation du plan topographique de l'hôtel-de-ville au montant de deux mille deux cent cinquante dollars (2 250 \$) plus les taxes applicables.

#14 312

FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION – GREFFIÈRE

CONSIDÉRANT QUE Madame Nancy Dubé a complété sa période de probation ;

CONSIDÉRANT QU'un poste de directeur général adjoint a été offert à Madame Nancy Dubé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Madame Johanne Beaulieu

Et résolu unanimement,

QUE: le Conseil de ville embauche Madame Nancy Dubé à titre de directrice générale adjointe et greffière;

QUE: le Conseil de ville autorise Madame Pascale Rioux, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de travail avec cet employé.

#14 313

REDDITION DE COMPTE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION /REDRESSEMENT (PAVL)

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Transports du Québec, M. François Bonnardel, confirmait le 17 juin 2021 qu'il accordait à la Ville une aide financière maximale de quatre cent quatre-vingt-quinze mille six cent quarante-cinq dollars (495 645 \$) pour des travaux d'amélioration routier (réf. : dossier no CUR 26238) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération et Redressement (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 6 octobre 2021 au 12 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère ;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées ;
- La présente résolution approuvée par le conseil attestant la fin des travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur Steve Cote

Et résolu unanimement,

QUE : le Conseil de ville autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

#14 314

VENTE DE LA RÉTROCAVEUSE USAGÉ CATERPILLAR

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles demandait des offres pour la vente d'une rétrocaveuse usagée Caterpillar 2008 modèle 420 E ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles a reçu 6 soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE les propositions suivantes ont été déposées :

SOUSSIONNAIRE	PRIX (TAXES INCLUSES)
6801854 Canada Inc.	48 931.06 \$
Martin Michaud	28 000.00 \$ (aucune taxe)
Construction BCK Inc.	53 463.38 \$
Automobiles S. Therrien Inc.	43 953.79 \$
RN Civil	61 320.00 \$
Rioux Paysagistes	36 217.13 \$

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : Monsieur Éric Belzile
Et résolu unanimement,

Que : le Conseil de ville de Trois-Pistoles retienne la proposition de RN Civil au montant de soixante et un mille trois cent vingt dollars (61 320 \$) taxes incluses ;

Que : le Conseil de ville de Trois-Pistoles autorise Monsieur Philippe Guilbert, maire et Madame Pascale Rioux, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville, tous documents nécessaires pour la vente dudit véhicule.

ADOPTÉE

#14 315

NOMINATION D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service des incendies et sécurité civile est présentement en arrêt de travail pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un remplaçant pour cette même période indéterminée ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Lauzon a complété sa période de probation avec succès ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Lauzon, chef aux opérations à accepter de relever ce défi par intérim;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : Madame Johanne Beaulieu
Et résolu unanimement,

QUE : le Conseil de ville nomme monsieur Alain Lauzon à agir à titre de directeur du service des incendies et sécurité civile par intérim.

ADOPTÉE

14 316

DÉLÉGATION DE POUVOIR AU CAPITAINE OSST

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Denis Lauzier remplacera occasionnellement Monsieur Alain Lauzon, directeur du service des incendies et sécurité civile par intérim, pour une période indéterminée ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une situation exceptionnelle et qu'il est impératif que Monsieur Denis Lauzier possède la même délégation de pouvoir pour être en mesure d'exercer adéquatement toutes ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : Madame Claudia Lagacé
Et résolu unanimement,

QUE : le Conseil de ville accorde à Monsieur Denis Lauzier, capitaine en santé et sécurité au travail, la même délégation de pouvoir qu'au directeur du service des incendies et sécurité civile.

ADOPTÉE

#14 317

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 856 CONCERNANT UN CHANGEMENT DE TOPONYMIE ET LA NUMÉROTATION CIVIQUE DE CERTAINES RUES

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Monsieur Maurice Vaney et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur Éric Belzile

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil de Ville de Trois-Pistoles adopte le « Règlement n° 856 modifiant la toponymie et la numérotation de certaines rues ».

ADOPTÉE

#14 318

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF D'URBANSIME

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement no 838 concernant le comité consultatif d'urbanisme, les membres dudit comité doivent être nommé par résolution du Conseil de ville pour un mandat de deux (2) ans ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler le mandat des membres qui prendra fin ce 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres suivants ont démontré leur intérêt afin de poursuivre leur implication dans ce comité :

- Monsieur Réginald Gauvin, membre
- Monsieur Jacques Rousseau, membre
- Monsieur Claude Bélanger, membre
- Monsieur Alain Dumont, vice-président
- Madame Gina Charest, présidente

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur Maurice Vaney

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil de Ville de Trois-Pistoles accepte la nomination des cinq (5) membres du Conseil consultatif d'urbanisme.

14 319

PUBLICITÉ – JOURNAL L'HORIZON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles désire publier la programmation du service des loisirs pour la période des Fêtes ;

CONSIDÉRANT QUE le journal l'Horizon offre à la Ville une publicité au montant de quatre cent vingt-cinq dollars (425 \$) plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur Steve Cote

Et résolu unanimement,

QUE : le Conseil de Ville autorise la publication de cette programmation dans le journal l'Horizon au montant de quatre cent vingt-cinq dollars (425 \$) plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

14 320

DEMANDE DE SOUTIEN – BASEBALL JUNIOR

CONSIDÉRANT QUE le club de baseball junior de la Ville de Trois-Pistoles a déposé une demande de remboursement pour la location du terrain de baseball ;

CONSIDÉRANT QUE la location du terrain pour la saison 2021 représente la somme de quatre cent trente dollars et vingt cenne (430.20\$) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur Steve Cote

Et résolu unanimement,

QUE : le Conseil de Ville autorise le remboursement de quatre cent trente dollars et vingt sous (430.20 \$) au club de baseball Junior de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

14 321

DEMANDE DE SOUTIEN – TOURNOI PISTOLO

CONSIDÉRANT QU'une demande de soutien a été déposé par les responsables du tournoi Pistolo pour le prochain tournoi qui se tiendra du 17 au 20 février et du 24 au 27 février prochain ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur Éric Belzile

Et résolu unanimement,

QUE : le Conseil de Ville soutienne le tournoi Pistolo en offrant gratuitement les heures de glace nécessaire pour la tenue de l'événement.

ADOPTÉE

AUTRES SUJETS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Différentes questions ont été posées aux membres du Conseil de ville et celles-ci ont toutes été répondues verbalement lors de la séance.

#14 322

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Madame Johanne Beaulieu

Et résolu unanimement,

QUE : la séance soit levée. Il est 20 h 00.

ADOPTÉE

Philippe Guilbert, maire

Nancy Dubé, greffière